ALLIANCE DU TREFLE	CSA
	Le 20 novembre 2024

Présidé par Christine Avelin, Directrice Générale de FranceAgrimer.

L'alliances du Trèfle est représentée par : Catherine ERNOULT-TOMASSO et Christine KLICH

Perspectives budgétaires 2025

Le budget 2025 de l'établissement présenté au Conseil d'Administration de FranceAgriMer reste stable. Néanmoins, il est prévu une hausse de 5 ETPT suite au transfert de contrôleurs de la PAC provenant de la MCOSA mais il est possible que les discussions en cours sur le projet de la loi de finance aboutissent à une augmentation limitée à 3 ETPT.

Point sur l'évolution des contrôles

Il a été évoqué un programme de formations aux nouveaux contrôles et la mise en place d'un réseau d'entraide entre le siège et les services territoriaux. Les ST pourraient apporter leur aide sur les contrôles administratifs (fruits et lait dans les écoles). Une formation à la notion de contrôle unique est en cours.

QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail)

La charte du temps doit être présentée au prochain CSA dans le cadre de la QVCT.

Une nouvelle consultation du baromètre social aura lieu en novembre 2024 et les résultats seront connus au 1er trimestre 2025

L'Alliance du Trèfle vous encourage à répondre à cette consultation afin de continuer les actions et en mettre de nouvelles en place

Projet d'établissement

Le projet d'Etablissement 2024-2028 a été présenté le 19/11 au Conseil d'Administration de l'Etablissement.

Il s'agit du volet opérationnel du COP[1] 2024-2028, avec la déclinaison concrète des 5 axes et 12 objectifs du COP.

[1] COP : Contrat d'Objectifs et de Performance

27 fiches d'actions, avec un descriptif succinct de l'action et de ses modalités de mise en œuvre, des pilotes et des « structures associés », du calendrier de mise en œuvre et des indicateurs de suivi et de résultats ont été élaborées

Un suivi de l'avancement de ce projet d'établissement sera réalisé chaque fin d'année, sur la base des indicateurs de suivi définis pour chaque action.

Evolution de la PSSI et de la chartre utilisateurs

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information évolue avec :

- l'ajout de la Directive NIS2 dans le cadre réglementaire ;
- le passage à la version 2022 de la norme ISO27001 ;
- l'ajout du délégué à la Protection des Données comme membre permanent des instances de pilotage SSI.

La Charte d'utilisation des ressources informatique et des moyens de communication évolue par

- l'autorisation de la connexion des micros / casques passifs appartenant aux agents ;
- l'introduction de la politique d'encadrement de l'usage de l'IA générative ;
- le durcissement des règles applicables en cas de réception d'un message suspect ;
- l'obligation de signaler à la mission SSI tout évènement susceptible de constituer un incident de sécurité.

Stratégie informatique

A) Point d'information sur la création du pôle au SI

Un nouveau pôle Data est créé au sein de l'Unité Appui aux filières et à la transformation. Ce pôle prendra en charge la mise en œuvre d'une feuille de route Data (en cours d'élaboration avec les directions métiers) qui visera plus particulièrement l'optimisation des SI et des processus associés à la mise en œuvre des dispositifs d'intervention assurés par l'Etablissement.

B) Feuille de route numérique de l'Etablissement

Elle fixe les ambitions de transformation du système d'information de FAM et précise les démarches et méthodes retenus pour les atteindre. Elle décrit les modalités opérationnelles de fonctionnement et d'organisation sur lesquelles les équipes s'appuient pour mener leurs actions. Elle comprend deux déclinaisons :

- feuille de route DATE ;
- feuille de route IA (Intelligence Artificielle).

Elle comprend 5 priorités numériques :

- fournir des services digitaux optimisés ;
- assurer la satisfaction des usagers ;
- atteindre une excellence opérationnelle ;
- optimiser l'utilisation des ressources et moyens ;
- minimiser les risques.

Point sur la Protection Sociale Complémentaire

A) le volet santé

Rappel :

La nouvelle mutuelle obligatoire, pour les actifs, à compter du 1er janvier 2025 sera MERCER.

Une participation de l'Etablissement équivalent à 50 % d'un montant de référence. Une participation complémentaire de 5€ si une option est prise.

L'adhésion sera facultative pour les retraités et des ayants droits.

A compter du 1er janvier 2025, la participation de 15 € accordé depuis quelques années, quelque soit la mutuelle ne sera plus versée.

A compter du 1er janvier 2025, il y aura, sur nos fiches de paie, 6 lignes pour la mutuelle. L'administration communiquera une explication en son temps.

B) le volet prévoyance

Le marché public a été remporté par Harmonie mutuelle/mutex du groupe VYV.

L'adhésion est facultative et sans questionnaire de santé si l'adhésion s'effectue avant le 31 décembre 2025.

Il y aura 3 niveaux d'options possibles

Une participation de l'Etablissement de 7€ par mois est prévue pour les agents qui adhérent au nouveau contrat.

A ce jour nous n'avons pas les tarifs.

L'alliance du trèfle souhaite la mise en place d'un simulateur.

L'alliance du Trèfle attire votre attention sur :

- **Pour les agents qui bénéficie déjà d'une prévoyance autre que celle d'HARMONIE FONCTION PUBLIQUE, l'ADT conseille de rester à votre prévoyance actuelle car, s'il n'y a pas de questionnaire de santé, Harmonie mutuelle/mutex se réserve le droit d'inclure des exclusions dans votre nouveau contrat.**
- **Ceux qui sont déjà à la prévoyance d'Harmonie fonction publique, vous devez vous radiez et adhérer à Harmonie mutuelle/mutex. Dans le cas contraire vous ne bénéficierez pas des 7€ mensuel.**

Bilan de l'interrégionalité

Le bilan 2024 présenté en séance ne prend pas en compte toute l'entraide inter-régionales. Ce bilan devrait être renforcé avec les données de 2025.

Décision relative au report des congés 2024 et campagne CET 2024

A) Report de congés annuels

Le report des congés annuels pourra être accordé jusqu'au 7 mars 2025 inclus dans la limite de 5 jours.

Un report de 2 jours supplémentaires sur la semaine du 1er janvier est également autorisé, à titre exceptionnel compte tenu de la période de congés de fin d'année à cheval sur 2025

B) Campagne CET

La campagne CET 2024 est ouverte du 13 janvier 2025 au 31 janvier 2025.

L'agent doit avoir consommé au moins 20 jours de congés annuels (pour un temps plein) hors report 2023, ARTT et les jours reportés sur 2025. L'agent peut « requalifier » des jours ARTT pris en jours de CA si le seuil des 20 jours n'est pas atteint

Jours de fermeture en 2025

Fermeture de l'établissement le vendredi 30 mai (ascension).

Il y aura, comme en 2024, la possibilité de prendre un jour de congés, de RTT ou de se mettre en télétravail.

Fête de fin d'année

La fête de fin d'année aura lieu le 16 janvier. Ce serait plutôt sous la forme d'une galette festive.

Le programme n'est pas encore finalisé.

Prime exceptionnelle

Une bonne nouvelle pour la fin de l'année.

Les agents toucheront une prime exceptionnelle identique à celle qui sera versée par le MASAF.

Pour les fonctionnaires, agents sous statut unifié et contractuels

- Pour les catégories A : 15 % du CIA perçu en juin
- Pour les catégories B : 20 % du CIA perçu en juin
- Pour les catégories C : 25 % du CIA perçu en juin

Vos représentants :

- ✓ Catherine ERNOULT-TOMASSO 01 73 30 31 18 catherine.tomasso@franceagrimer.fr
- ✓ Christine KLICH 01 73 30 21 18 christine.klich@franceagrimer.fr